



Communiqué de Presse

Paris, le 12 juillet 2004

Le Groupe Crédit du Nord lance Etoile PERCO

Le Groupe Crédit du Nord enrichit son offre d'épargne retraite avec Etoile PERCO, dédié aux professionnels et aux entreprises employant au moins un salarié.

Etoile PERCO est un plan d'épargne collectif conçu pour la retraite : le bénéficiaire (salarié, chef d'entreprise ou mandataire social) peut choisir entre une gestion libre de ses actifs, au travers de 5 FCPE, et une gestion à « horizon », grâce à une offre de 4 fonds diversifiés, correspondant à des durées de placement allant de 5 ans minimum à plus de 20 ans. L'ensemble de ces fonds est géré par Etoile Gestion, filiale de gestion d'actifs du Groupe Crédit du Nord.

Au moment de la retraite, le souscripteur d'Etoile PERCO peut choisir de disposer de son épargne sous deux formes :

- soit en capital exonéré d'impôt sur le revenu (hors prélèvements sociaux),
- soit sous forme d'une rente à vie (éventuellement réversible).

Etoile PERCO offre ainsi à ses bénéficiaires la possibilité de se constituer un complément de retraite en bénéficiant de nombreux avantages, et aux entreprises de mieux fidéliser leur personnel.

Très attachées à leur rôle de conseil, les banques du Groupe Crédit du Nord (Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud et Crédit du Nord), proposent un accompagnement complet qui permet aux professionnels et aux entreprises d'évaluer, de mettre en œuvre et de suivre le dispositif d'épargne retraite le mieux adapté à leur activité et à la taille de leur structure :

➤ Une équipe d'experts dédiée à l'épargne retraite

Un interlocuteur unique en agence qui, grâce à la connaissance de la situation de son client et de son environnement économique, et, si nécessaire, avec l'appui et l'expertise du spécialiste régional en épargne salariale, étudie la situation de son client et met en place le dispositif épargne retraite lui correspondant :

- Pour les clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales) :
 - Etoile PERCO vient compléter l'offre existante en matière d'épargne collective avec Etoile PEI.
 - En matière d'épargne individuelle, l'offre porte sur : Antarius Horizon ou Antarius Avenir/Antarius Avenir Option Patrimoine (assurance-vie), Antarius Retraite (contrat Madelin) ; Antarius PERP (plan d'épargne retraite populaire).
- Pour les clients entreprises : Etoile PERCO enrichit la gamme actuelle constituée, entre autres, des PEE, d'Etoile PEI, d'Antarius Entreprise (article 83).

➤ Des outils innovants d'analyse et de suivi

- Le simulateur retraite : cet outil, intégrant les régimes des principales professions des clients professionnels, leur permet d'établir un diagnostic retraite en fonction de leur métier et de leur parcours professionnel.
Après avoir saisi des informations sur leur profil, les clients auront une estimation du pourcentage de leurs revenus actuels versé au moment de leur retraite.
- Le simulateur Etoile PEI : cette simulation compare une prime classique versée sous forme de salaire et un versement équivalent représenté par un abondement de l'employeur sur un contrat Etoile PEI.
S'adaptant au statut du client (société ou entrepreneur individuel/profession libérale), cette simulation met en évidence le double avantage fiscal de l'abondement. En fonction des différents paramètres renseignés, le simulateur calcule : l'économie réalisée par l'entreprise, le cabinet libéral ou le commerçant ainsi que le gain obtenu par le chef d'entreprise à titre privé.
- Les sites Epargne Salariale des banques du Groupe (www.pee.credit-du-nord.fr) : ces sites donnent des informations détaillées sur les produits et services, suivant les différents utilisateurs (professionnels, entreprises ou salariés), les avantages, la fiscalité, ainsi que des conseils et les performances des supports d'investissement. Ouverts aux bénéficiaires d'Etoile PERCO et d'Etoile PEI (ou d'un PEE), ils permettent aux clients d'accéder à leur situation personnelle : consulter en temps réel le détail de leurs avoirs et disponibilités, visualiser rapidement les dates et les montants des derniers règlements effectués.
Depuis début 2004, les clients peuvent réaliser 2 nouvelles opérations :
 - demander directement le remboursement des sommes disponibles et
 - procéder à des arbitrages afin de gérer la composition de leur portefeuille.

L'expérience acquise par les banques du Groupe Crédit du Nord en matière d'épargne salariale, associée à une offre assortie d'une mise en place simplifiée et d'une gamme de placement innovante ont déjà séduit plus de 3 200 PME dont 2 100 entreprises et professionnels grâce à Etoile PEI.

Le Groupe Crédit du Nord est une fédération de 7 banques régionales (Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud et Crédit du Nord) qui offre un modèle de banque original.

- *Des banques régionales, dont l'organisation en véritables PME facilite la prise de décision et la réactivité.*
- *Des banques **relationnelles** qui placent la satisfaction des clients au cœur de leurs préoccupations ; le conseil et le **professionnalisme** au cœur de leurs actions.*
- *Des banques **technologiques** qui, grâce à un système informatique multibancaire, offrent à leur clientèle l'ensemble des canaux de banque à distance et la prise en compte des opérations, quel que soit le canal utilisé, en temps réel.*

Un Groupe dont la qualité et la solidité des résultats sont soulignées par la note long terme AA- attribuée par l'agence Standard & Poor's.

Contact presse :

Sophie Laurent

sophie.laurent@cdn.fr

01.40.22.46.13

Caractéristiques techniques d'Etoile PERCO

Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mandataires sociaux (1 salarié au moins, 100 au plus) - salariés, - préretraités,
Conditions de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> - 1 salarié au moins - 3 mois d'ancienneté - avoir adhéré à Etoile PEI ou mis en place un PEE ou un PE de Groupe
Versements volontaires des bénéficiaires	<p>Plafond :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1/4 de la rémunération brute annuelle de l'année en cours pour les salariés, - ou des revenus professionnels déclarés à l'IRPP pour les autres bénéficiaires, <p>(chefs d'entreprises individuelles et professions libérales = revenus de l'année précédente)</p>
Autres versements du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - intéressement (inclus dans le plafond des versements), - participation.
Abondement de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - facultatif, compris entre 50 et 300%, - maximum 3x versement du bénéficiaire, - modifiable chaque année, - sur tous les versements, y compris la participation, - cumulable avec l'abondement versé dans le PEE ou Etoile PEI.
Plafond légal	4 600 euros maximum par année civile et par bénéficiaire.
Supports de placement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une gestion libre, qui permet une diversification et une exposition plus ou moins importante aux marchés actions, sur les FCPE suivants : <ul style="list-style-type: none"> <i>3 fonds profilés :</i> - Etoile PEI Sécurité (100% monétaire) avec un horizon de placement de moins d'un an, - Etoile PEI Equilibre (50% actions et 50% produits de taux) avec un horizon de placement de 3-4 ans, - Etoile PEI Offensif (80% actions et 20% produits de taux) avec un horizon de placement de 10 ans <i>2 fonds spécialisés :</i> - Etoile Sélection Multi-Gestion (70% actions et 30 % de produits de taux) avec un horizon de placement de 5-8 ans. - Actions Ethique et Solidaire 701 (90 à 100% actions) avec un horizon de placement de 10 ans. ➤ Une gestion pilotée dite « à horizon » : les actifs du participant sont gérés sur le fonds de la gamme Etoile Génération correspondant à la durée du placement estimée jusqu'à son départ en retraite. Pour en permettre la pérennité, il est recommandé de poursuivre ce mode de gestion jusqu'à son terme. Néanmoins, un arbitrage avec les fonds diversifiés est possible, sur demande écrite de changement d'option (sans frais). Les FCPE de la gamme Etoile Génération proposés à ce jour: <ul style="list-style-type: none"> - Etoile Génération 2010-2014 - Etoile Génération 2015-2019 - Etoile Génération 2020-2025 - Etoile Génération Long Terme, si le départ à la retraite est fixé au delà d'un horizon de 20 ans
Durée d'épargne minimale	jusqu'au départ à la retraite .
Sortie	rente partiellement fiscalisée ou capital .
Déblocage anticipé	5 cas (dont acquisition de la résidence principale)
Droits d'entrée et frais de gestion, à la charge du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - 2,50 % de droits d'entrée, - 0.43 % à 1,42 % de frais de gestion directs, selon les FCPE.

Frais de tenue de compte	<ul style="list-style-type: none"> - Comme pour Etoile PEI, Etoile PERCO offre la gratuité des frais de tenue de comptes des bénéficiaires. - Les frais postaux sont à la charge de l'adhérent : les courriers sont envoyés directement aux bénéficiaires. - Pour l'entreprise, le coût de fonctionnement est donc limité aux seuls frais d'envoi
Fiscalité (au 30 juin 2004)	<ul style="list-style-type: none"> - pour le bénéficiaire : l'abondement est exonéré d'IRPP et de cotisations sociales, à l'exception de la CSG et CRDS. les plus-values réalisées à l'issue de la période de blocage sont exonérées d'impôt, à l'exception de la CSG/CRDS. - Pour l'entreprise : l'abondement est déductible du bénéfice imposable (IS, BIC...) et ne supporte ni taxes sur les salaires, ni charges sociales et patronales, à l'exception d'une taxe de 8,2 % sur la fraction de l'abondement qui excède 2.300 euros.